



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 à 19h00.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Timmy CHEDRI, M. Bastoi AMANI, M. José VIEIRA, M. Pierre RACINE, M. Daniel JACQUET, M. Eric LUZU, M. Gilles BRUNEAU, M. Eric MOAL, M. Marc TOUSSAINT, Mme Patricia REDON-JUMEAU, Mme Corinne PASSERARD, Mme Chantal JACQUES.

Absents Excusés Représentés : M. Stéphane LENOIR donne pouvoir à M. Bastoi AMANI et Mme Elodie GARCIA donne pouvoir à M. José VIEIRA.

Monsieur José VIEIRA est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL : 20 juin 2014.

Celui-ci a été adopté à l'unanimité et il a été procédé par les membres du conseil municipal à la signature du compte-rendu en date du 20 juin 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1) Prendre une délibération pour le changement des statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux,
- 2) Prendre une nouvelle délibération sur la taxe de parking,
- 3) Parler de l'organisation des prochaines brocantes et vide-greniers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et donne son accord pour le rajout de ces trois points.

II - SDESM 77 : INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE ET PRENDRE UNE DELIBERATION.

Le conseil municipal délibère pour la signature de la convention financière avec le Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM77). Monsieur Pierre Racine demande quelle est la part revenant à la charge de la commune. Le Maire indique que le coût d'installation d'un tel système est de dix mille euros (10 000€) et que la part laissée à la charge de la commune est de mille euros (1 000€). Il précise que l'entretien et les consommations sont à la charge du SDESM77.

A l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son accord pour l'installation d'une borne de recharge, place de l'Eglise.

III – INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR – ANNEE 2014.

Le Maire indique que Madame Martine LAVALETTE prend son poste pour 3 ans mais qu'une indemnité doit être votée pour Monsieur Gilles LEJEUNE, précédent comptable. Un décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Le montant de cette indemnité s'élève à deux cent quatre-vingt-trois euros et trente-deux centimes (283,32 €) pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser à Monsieur Gilles LEJEUNE, l'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'année 2014.

IV – DELIBERATION POUR LA VALIDATION DE LA LISTE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Le Maire fait lecture de la liste des personnes retenues pour la Commission Communale des Impôts Directs en expliquant que les membres de cette commission seront tirés au sort parmi cette liste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la validation de cette liste.

V – REVISION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES, MARIUS ALBERT ET LE FOYER POLYVALENT ANNE-MARIE REDON.

Le Maire explique que les tarifs de la location n'ont pas été révisés depuis 4 ans et propose de revoir les prix pour chaque salle. Il indique aussi que devant le nombre de réclamations du voisinage, pour le foyer polyvalent Anne-Marie Redon, dont la location est exclusivement réservée aux administrés, de nouveaux horaires d'utilisation seront mis en place à partir du 1^{er} Janvier 2015 (exception faite des réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre). Dorénavant le foyer pourra être loué uniquement en journée, les samedis et dimanches de 12 heures à 21 heures.

Nouveau tarif de location pour la salle des fêtes, Marius Albert à partir du 1^{er} janvier 2015 :

Pour les Administrés :

24 heures : **250.00 euros**

48 heures : **350.00 euros**

Pour les extérieurs résidant à : Machault, Echouboulains, Pamfou, Les Ecrennes, La grande Paroisse, Vernou et Forges :

24 heures : **750.00 euros**

48 heures : **950.00 euros**

Une caution portée à **1000 euros** sera demandée et restituée après état des lieux constaté sans dommages.

Les associations bénéficieront de l'utilisation gratuite de la salle des fêtes à 3 reprises dans l'année, au-delà les associations devront régler :

24 heures : **125.00 euros**

48 heures : **175.00 euros**

Les élus et le personnel communal qui avaient auparavant, une fois par an, le droit de réserver la salle des fêtes gratuitement, devront désormais verser une participation de **100 euros** pour les frais d'entretien.

Nouveau tarif de location pour le foyer polyvalent Anne-Marie REDON, à partir du 1er janvier 2015 :

Uniquement pour les habitants de Valence :

24 heures : 50.00 euros

48 heures : 80.00 euros

Une caution portée à **500 euros** sera demandée et restituée après état des lieux constaté sans dommages.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation à tous ces changements concernant la salle des fêtes et le foyer polyvalent.

VI - REVISION DES TARIFS POUR L'ACHAT DES CONCESSIONS AU CIMETIERE.

Etant donné que les tarifs pour les achats de concession au cimetière n'ont pas été révisés depuis le 21 janvier 2010, il convient de réactualiser ces prix **à compter du 01 janvier 2015 :**

Concession perpétuelle : **800.00 euros**

Concession pour 50 ans : **600.00 euros**

Concession pour 30 ans : **400.00 euros**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation pour ces nouveaux tarifs.

VII- URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE.

Le conseil municipal délibère sur la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée sur les constructions, divisions ou lotissements à venir afin de permettre à la commune de pouvoir anticiper les éventuelles extensions des réseaux

nécessaires à ces demandes. Cette taxe sera fixée à **7%** et viendra en complément de l'actuelle taxe d'aménagement.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation sur le taux de la taxe d'aménagement majorée.

VIII – TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT DE 10 % EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES.

Il est proposé d'appliquer un abattement de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides possédant la carte d'invalidité avec un taux de 80 % sur la taxe d'habitation. Après discussion, il a été décidé de reporter le vote de cette délibération afin de prendre plus de renseignement auprès des services fiscaux.

IX - COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX : CHANGEMENT DES STATUTS.

Il est demandé au conseil municipal de voter pour la validation de la modification des statuts de la Communauté de Commune Vallées et Châteaux. Une lecture de ces nouveaux statuts est faite aux membres du conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide la modification des statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

X – TAXE DE PARKING.

Suite aux différentes divisions de propriétés sans, pour certaines, avoir la possibilité de réaliser deux emplacements de stationnement prévus au plan d'occupation des sols, le conseil municipal doit délibérer sur le montant de la taxe de parking correspondant à la participation pour non réalisation d'aire de stationnement comme le prévoit le règlement. Le montant est fixé à dix-sept mille sept cent treize euros et cinquante-neuf centimes (17 713.59 euros.)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation pour cette taxe de parking.

XI – BROCANTE/VIDE-GRENIERS.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'organisation des futures brocantes et vide-greniers. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à partir du 1er janvier 2015, les brocantes et vide-greniers ne seront plus organisés par les associations de la commune. La Commission des Fêtes et Cérémonies récupère intégralement la gestion de ces activités.

L'ordre du jour étant épuisé, Le maire lève la séance à vingt et une heures trente minutes.